



Classification et balisage des parcours VTT

- **Randonnée**
- **Enduro**
- **Descente**

Guide à l'attention des clubs et
des maîtres d'ouvrage



Sommaire

Edito	Page 2
1 : Parcours de randonnée et itinérance	Page 3
A- Identification des parcours VTT	Page 3
B- Critères d'évaluation	Page 3
C- Grille de classification	Page 4
D- Grille de classification spécifique pour les VTT à Assistance Electrique (VTTAE)	Page 5
E- Balisage des parcours de promenade / itinérance	Page 6
F- Itinérance VTT	Page 6
G- Rappel réglementaire concernant les conditions d'utilisation de la balise	Page 7
2 : Les parcours Enduro / Itinéraires descendants	Page 8
A- Identification des parcours Enduro VTT	Page 8
B- Critères d'évaluation	Page 8
C- Grille de classification	Page 8
D- Balisage des parcours enduro	Page 10
3 : Les pistes de descente VTT	Page 10
A- Identification des pistes de VTT Descente	Page 10
B- Critères d'évaluation	Page 10
C- Grille de classification	Page 12
D- Balisage des pistes de descente	Page 12

Edito

Avec plus de 5 millions de pratiquants en France, le VTT de loisir s'impose comme une pratique sportive de nature accessible à tous. Sous l'appellation générique VTT on retrouve différentes pratiques qui ont chacune leurs caractéristiques propres et leurs sites de pratique adaptés.

La classification de la difficulté et le balisage d'un parcours VTT sont deux éléments d'information importants pour la sécurité du pratiquant, qu'il soit plutôt sur un parcours de randonnée, à profil descendant (enduro) ou spécifique à l'activité VTT Descente.

Comme prévu par le code du sport¹ la FFC souhaite à travers ce document synthétique préciser à toutes fins utiles le balisage à utiliser en fonction du type de parcours VTT et la grille de classification correspondante.

Enfin, la FFC accompagne plus spécifiquement les porteurs de projets souhaitant obtenir le label des Sites VTT-FFC®.

Bonne sortie VTT.



Michel CALLOT
Président de la FFC

¹ Article L311-2 du Code du Sport

1. Parcours de randonnée et itinérance.

Définition :

Sont concernés les parcours de promenade VTT en boucle. La cotation concerne l'ensemble de l'itinéraire (cotation globale) et tient compte de l'ensemble des critères d'évaluation.

De par sa spécificité, l'itinérance à VTT fait l'objet d'un balisage spécifique (voir point E).



A- Identification des parcours VTT de promenade

Ils sont identifiés par 4 couleurs, chacune correspondant à un degré de difficultés différent :

VERT :	parcours très facile
BLEU :	parcours facile
ROUGE :	parcours difficile
NOIR :	parcours très difficile

Les itinéraires VERT et BLEU sont des parcours d'initiation et des parcours familiaux. Les itinéraires ROUGE et NOIR sont réservés aux sportifs et aux experts.

B- Critères d'évaluation

La cotation d'un parcours est déterminée au regard des critères suivants :

- la distance du parcours,
- le dénivelé positif du parcours,
- le type de voie emprunté,
- la technicité du parcours,

C- Grille de classification

A chacun de ces critères correspondent différents degrés croissants de difficultés.

Distance	< 11km	1
	11 à 20km	2
	21 à 40km	3
	plus de 40km	4

Dénivelé positif	<100m	1
	101 à 250m	2
	251 à 600m	3
	> 600m	4

Type de voie	Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée	1
	Piste en terre ou en herbe, (voie assez large permettant le passage d'un véhicule)	2
	Sentier ou voie étroite (monotrace)	3

Technique	Progression ne nécessitant aucune technique particulière	1
	Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours	2
	Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours	3
	Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides	4

Tableau d'équivalence : La difficulté du parcours est donc déterminée par la somme de chacun des quatre critères. Il est par ailleurs important d'analyser la cohérence des parcours les uns par rapport aux autres lorsqu'ils sont situés sur un même site de pratique (cohérence globale).

Total pour les 5 critères		Couleur du Parcours
De 4 à 5	→	Vert
De 6 à 8		Bleu
De 9 à 12		Rouge
De 13 à 15		Noir

Remarques : Cette grille n'est qu'un outil d'aide à la cotation des parcours VTT. Sur un parcours de difficultés variables, la cotation finale prend en compte, pour chaque critère, les

indices les plus hauts. Afin d'en garantir la fiabilité, la cotation sur chacun des critères ne doit pas être sous-évaluée. La cotation ne prend pas en compte les aléas météorologiques qui pourraient accentuer la difficulté du parcours.

D- Grille de classification spécifique pour les VTT à Assistance Electrique (VTTAE)

Avec l'assistance électrique, la difficulté des parcours n'est plus la même. Il faut donc adapter la grille de cotation des parcours en conséquence. Il est important de noter que l'assistance électrique ne gomme pas les difficultés techniques du parcours et que les zones de portage sont à proscrire. La grille de cotation des parcours est ainsi modifiée (seuls les critères de distance et de dénivelé changent) :

Distance	< 20km	1
	21 à 40km	2
	41 à 60km	3
	plus de 60km	4

Dénivelé positif	<250m	1
	251 à 500m	2
	501 à 850m	3
	> 850m	4

Type de voie	Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée	1
	Piste en terre ou en herbe, (voie assez large permettant le passage d'un véhicule)	2
	Sentier ou voie étroite (monotrace)	3

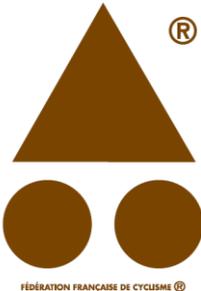
Technique	Progression ne nécessitant aucune technique particulière	1
	Progression nécessitant un premier niveau technique de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours	2
	Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours	3
	Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides	4

Tableau d'équivalence : La difficulté du parcours est donc déterminée par la somme de chacun des quatre critères. Il est par ailleurs important d'analyser la cohérence des parcours les uns par rapport aux autres lorsqu'ils sont situés sur un même site de pratique (cohérence globale).

Total pour les 5 critères		Couleur du Parcours
De 4 à 5	→	Vert
De 6 à 8		Bleu
De 9 à 12		Rouge
De 13 à 15		Noir

E- Balisage des parcours de promenade

Deux balises permettent la signalisation des itinéraires VTT de promenade.

Parcours locaux	Parcours dans les Parcs Naturels Régionaux
	

La cotation du parcours VTT apparaît sur le numéro du parcours. C'est un autocollant que l'on rajoute sur la balise et qui permet d'identifier le n° du parcours et sa difficulté. Un pictogramme spécifique existe pour les parcours VTTAE (qui permet donc d'adapter la cotation pour les utilisateurs de VAE). Un même parcours peut donc faire l'objet de deux cotations différentes, l'une en VTT et l'autre avec un VTTAE.



F- Itinérance VTT

Pour l'itinérance VTT (parcours de plus de 80km, en boucle ou linéaire), nécessitant au moins deux jours de VTT, il existe un balisage spécifique de couleur rouge. Le nom de l'itinéraire est rajouté sur la balise.

Parcours de plus de 80km et les Grandes Traversées



Le parcours est automatiquement classé comme « difficile » de par sa longueur. Bien que cette cotation porte sur la globalité du parcours, il est néanmoins possible de coter des tronçons spécifiques de l'itinéraire (à l'aide de la grille définie au point C). Ces informations peuvent être indiquées dans le topo guide, dépliant ou tout autre document d'information spécifique à l'itinéraire.

G- Rappel réglementaire concernant les conditions d'utilisation de la balise

Nul ne peut l'utiliser sans une autorisation préalable de la FFC

- La balise VTT est déposée à l'I.N.P.I. rubrique dessins et modèles – Dépôt du 17 novembre 1995 à Paris sous le N° d'enregistrement 95 6352
- rubrique marques – Dépôt du 4 février 1998 sous le N° National 98 716 721

Pour toute demande d'autorisation merci de télécharger le formulaire type : <http://sitesvtt.ffc.fr/documentations/>

2 : Les parcours Enduro / Itinéraires descendants

Définition : Un parcours enduro (ou itinéraire descendant) est un itinéraire VTT à profil descendant (ce qui n'exclut pas quelques phases de montées). Le départ (point haut) et l'arrivée (point bas) de l'itinéraire sont distincts. Les parcours enduro sont mis en place sur des chemins/sentiers en accord avec les propriétaires fonciers. Les règles de conduite sont les mêmes que pour les parcours de promenade VTT (maîtriser sa vitesse et ses trajectoires, priorité au piéton).



Les parcours enduro ne sont en aucune manière des pistes de VTT Descente (parcours exclusivement réservés à la pratique du VTT Descente) lesquelles sont régies par la NORME AFNOR NF 52-110 (voir chapitre 3).

A- Identification des parcours Enduro VTT

Ils sont identifiés par 4 couleurs, chacune correspondant à un degré de difficultés différent :

VERT :	parcours très facile
BLEU :	parcours facile
ROUGE :	parcours difficile
NOIR :	parcours très difficile

Les itinéraires VERT et BLEU sont des parcours d'initiation à destination des débutants. Les itinéraires ROUGE et NOIR sont réservés aux sportifs et aux experts.

B- Critères d'évaluation

La cotation d'un parcours d'Enduro VTT est déterminée par un ensemble de 3 critères :

- La technicité du parcours
- La distance du parcours
- le critère dénivelé négatif

C- Grille de classification

Pour chacun des trois critères, il a été choisi cinq degrés de difficultés croissantes.

Technique	Itinéraire sur large chemin, revêtement très stable, pas d'obstacle sauf très visible et évitable. Pente faible.	0
	Itinéraire sur large chemin (en terre ou en herbe, adhérence parfois irrégulière selon le temps) ou sur sentier sans difficulté. Pente ponctuellement plus raide.	1
	Itinéraire sur large chemin empierré, comportant des obstacles (racines, dévers) ou sur sentier technique. Qualités de pilotage et d'équilibre requises. Quelques marches à hauteur limitée. Pente parfois forte.	2
	Itinéraire technique qui se déroule quasi-exclusivement sur sentier. Pente forte, marches hautes, épingles serrées passant à l'enroulé.	3
	Itinéraire très technique uniquement sur sentier, passages avec pentes très raides, caractère « trialisant », demandant une grande maîtrise gestuelle. Marches hautes à franchir. Epingles très serrées ne passant pas à l'enroulée. Revêtement du sentier très cassant.	4

Explication : sentier = singletrack, monotrace.

Distance	Jusqu'à 1 km	0
	De 1 km à 2 km	1
	De 2 km à 5 km	2
	De 5 km à 10 km	3
	+ 10 km	4

Explication : prise en compte de la distance brute du parcours

Dénivelé négatif	<250m	0
	251 à 500m	1
	501 à 750m	2
	751 à 1000m	3
	Non limitée	4

Explication : Il s'agit ici de la somme des dénivelés négatifs du parcours.

A noter : Les éventuels passages en montée, bien que non mentionnés dans la grille d'analyse, peuvent impacter sensiblement les parcours. Il convient donc d'en tenir compte dans la cotation des parcours présentant des phases de montées importantes (la logique de l'activité voulant que ces passages restent marginaux). De plus la classification à tendance à sous-coter les parcours qui combinent deux critères : distance courte et difficulté technique élevée. Pour ce type de parcours enduro nous invitons donc les aménageurs et gestionnaires à prendre en compte cette remarque pour réévaluer la cotation du parcours si besoin.

Tableau d'équivalence

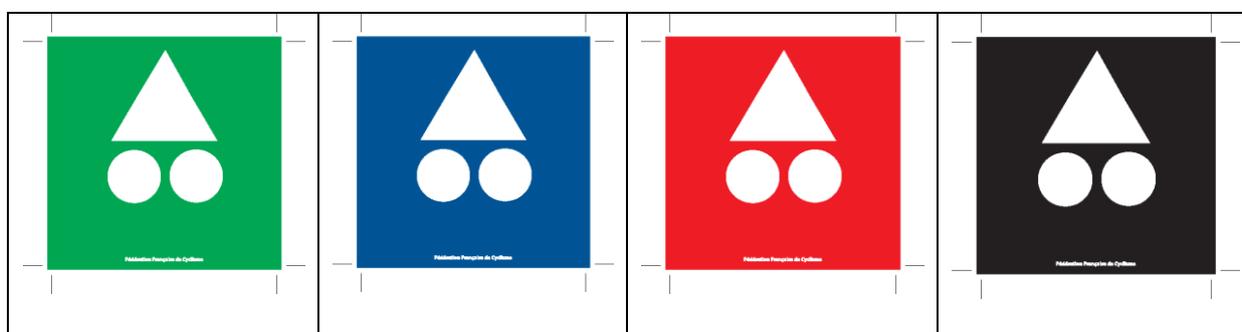
La difficulté du parcours est déterminée par la somme de chacun des trois critères. Il est par ailleurs important d'analyser la cohérence des parcours les uns par rapport aux autres lorsque ceux-ci sont localisés sur un même site de pratique (cohérence globale).

Total pour les trois critères		Couleur du Parcours
De 0 à 2	→	Vert
De 3 à 5		Bleu
De 6 à 9		Rouge
De 10 à 12		Noir

Cette grille doit être utilisée comme un outil d'aide à la décision. Il convient de ne jamais sous-coter un parcours.

D- Balisage des parcours enduro

La spécificité de l'activité nécessite un balisage particulier. Le fond de la balise indique la difficulté de l'itinéraire tandis que le triangle et les deux ronds sont blancs.



3 : Les pistes de descente VTT

Avertissement : L'ensemble des éléments relatifs au VTT Descente sont présentés dans une norme **AFNOR NF S52-110**. Les extraits de normes figurant dans ce document sont reproduits avec l'autorisation de l'AFNOR. Seule fait foi la norme originale dans son édition la plus récente et accessible via le site internet www.afnor.org

Définition : Cheminement tracé, règlementé, aménagé, signalé et balisé selon les dispositions définies dans la Norme AFNOR NF S52-110, réservé exclusivement à la pratique du VTT de descente et autres activités autorisées, de dénivelé négatif et ne pouvant être emprunté que dans le sens de la descente.



A- Identification des pistes de VTT Descente

Le tableau ci-dessous présente la classification des pistes de descente en 5 niveaux de difficulté.

Tableau 2 — Classement des pistes de descente VTT

Niveau de difficulté technique	Dénomination	Code couleur d'identification
Très facile	Piste verte	Vert
Facile	Piste bleue	Bleu
Difficile	Piste rouge	Rouge
Très difficile	Piste noire	Noir
Elite	Piste double noire	Damier blanc et noir

B- Critères d'évaluation

La cotation d'un parcours de VTT Descente est déterminée au regard des 6 critères ci-dessous :

- le niveau du pratiquant
- la pente moyenne
- la surface de roulement
- Les modules
- Les modules de saut
- les obstacles

C- Grille de classification

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des critères propres à chaque cotation et donc à chaque niveau de difficulté.

Tableau 1 — Détermination du niveau de difficulté d'une piste de descente VTT et son code-couleur associé

	NIVEAU DE DIFFICULTÉ	TRÈS FACILE	FACILE	DIFFICILE	TRÈS DIFFICILE	ELITE
	Code-couleur correspondant	Vert	Bleu	Rouge	Noir	Double noir
CRITÈRES	Niveau du pratiquant	Accessible à tous types de pratiquants sans avoir à descendre du VTT	Destiné aux pratiquants initiés	Destiné à des pratiquants confirmés	Destiné aux pratiquants experts	Destiné aux pratiquants experts et/ou compétiteurs
	Pente moyenne	Très faible	Faible	Modérée	Pouvant être forte	Pouvant être très forte
	Surface de roulement	Large, très roulante avec un dévers faible	Roulante	—	—	—
	Modules (s'applique à tous les modules définis en 3.1)	Module très facile, de profil arrondi, franchissable à l'enroulé	Module facile et franchissable, à l'enroulé	Module difficile franchissable à l'enroulé ou non	Module très difficile franchissable à l'enroulé ou non	Module élite franchissable à l'enroulé ou non
	Modules de sauts	Pas de modules de saut nécessitant un décollage des deux roues	Pas de modules de saut nécessitant un décollage des deux roues	Module franchissable à l'enroulé ou non	Module franchissable à l'enroulé ou non	Module franchissable à l'enroulé ou non
	Obstacle(s)	Présence de quelques sections d'obstacles très faciles	Présence de quelques sections d'obstacles faciles	Présence de quelques sections d'obstacles de difficulté moyenne	Présence de quelques sections d'obstacles de difficulté élevée	Présence d'obstacles de difficulté très élevée

Cette grille doit être utilisée comme un outil d'aide à la décision. Il convient de ne jamais sous-coter un parcours.

D- Balisage des pistes de descente

Le balisage des pistes de descente doit se faire en utilisant la balise présentée ci-dessous.



Figure 1 — Représentation de balises



Pour plus de renseignements, contacter Joaquim LOMBARD :

E-mail : j.lombard@ffc.fr
Tél: +33 (0)6 08 37 08 96



Document réalisé par J.LOMBARD (CTN FFC) en collaboration avec les coordonnateurs régionaux des sites VTT-FFC, les stagiaires 2014/2015 du DEJEPS VTT et G.SCHWAB.
Crédit photo : J.LOMBARD/C.EMPORTES/P.PICHON